



Saviez-vous? — IL Y A EU DES PIRATES RECRUTÉS EN NOUVELLE- FRANCE

par Kevin Porcher

Les actes de piraterie en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux, que ce soit par Gilles Piédalue, Francis Back ou Philippe Hrodej. L'étude d'un échantillon de 220 navires pillés par des pirates entre 1700 et 1730 révèle une prédominance des attaques sur les bancs de pêche et autour de Terre-Neuve, de même que sur l'ensemble du littoral atlantique.

En revanche, selon des rapports des greffes des Amirautés de Nantes et de La Rochelle, ainsi que des correspondances des officiers coloniaux de la Nouvelle-France, peu de pirates s'aventurent profondément dans le golfe du Saint-Laurent. La majorité des prises sont effectuées entre 1717 et 1724, durant les campagnes de pêche à la morue (essentiellement entre juin et août). Certaines années sont particulièrement touchées en raison du passage de pirates importants comme Bellamy et Dubourg en 1717, Roberts et Montigny en 1720, Laubé en 1721, Lowther et Low en 1723, ou Philips en 1724.

Malgré l'imprécision de certains documents de l'échantillon étudié, il est possible d'estimer à 134 au minimum le nombre de marins recrutés à bord des navires pillés.

Recrutés de force

Dans la quasi-totalité des cas, ces marins sont recrutés de force, parfois convaincus par des menaces ou des «coups de plat de sabre sur les épaules». Généralement, ces enlèvements ne concernent pas plus d'une demi-douzaine de marins par navire. L'impact n'en est pas moins négligeable pour ces navires nantais ou malouins qui n'ont qu'une vingtaine d'hommes à bord en moyenne : les campagnes de pêche sont donc rapidement compromises faute de marins. Certains pirates comme

Roberts et Laubé en viennent même parfois à enlever la majorité ou la totalité de certains équipages. En raison de leurs connaissances maritimes, des officiers peuvent aussi être gardés temporairement à bord des navires forbans afin de les guider : en 1723, des pirates enlèvent des maîtres de navires de pêche à seule fin de «les piloter dans ce port [Louisbourg] pour y prendre tout bâtiment qu'ils jugeraient à propos».

L'exemple de Laubé permet de discerner les logiques inhérentes à ces recrutements forcés. Ce pirate brestois a déjà constitué la «masse» de son équipage dans les Antilles quelques mois auparavant en recrutant des déserteurs et des vagabonds peu qualifiés : il cible désormais, près de Terre-Neuve, des «jeunes matelots». Les marins enlevés ont



Dans les années 1720, l'espace atlantique est touché par une brusque vague de criminalité couramment désignée sous le terme «d'âge d'or» de la piraterie. Contrairement aux corsaires et aux flibustiers qui agissent avec l'autorisation de l'État, les pirates – ou forbans – sont considérés comme des criminels, des «voleurs de mer». Bien que considérée comme une zone de chasse secondaire et peu rentable, la Nouvelle-France n'est pas épargnée par les pirates qui y recrutent un grand nombre de marins afin de compléter leurs équipages.